



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 14 Décembre 2011

Date de la convocation 07 Décembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc – Communauté de Communes CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MATHIEU Alain à M. GAIRAUD Francis, M. FAVIER Marc à M. MALBEC Sylvain, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. BAISSSE Robert à M. BRUN Olivier, M. SAN MARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François, M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>

Objet : Présentation et approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que la CLECT réunie le mercredi 30 Novembre 2011 a validé à l'unanimité les points suivants (cf. rapport joint en pièces annexes):

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111220-2011-12-14-02-DE
Date de télétransmission : 20/12/2011
Date de réception préfecture : 21/12/2011

1. Evaluation définitive des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences CISPD et tourisme
2. Evaluation définitive des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence Crèche
3. Proposition d'attribution de compensation de la commune de Lacoste suite à son adhésion à la Communauté de Communes du Clermontais au 1^{er} janvier 2011

Il précise que concernant l'évaluation définitive des charges transférées du 1° (transfert des compétences CISPD et Tourisme) et conformément au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, le rapport devra être validé par l'unanimité des membres présents du conseil communautaire, dans la mesure où de façon dérogatoire il est proposé de ne retenir que 70% de l'évaluation des transferts de charges, dans le calcul des attributions de compensation de chaque commune concernée par le transfert.

Il ajoute qu'à défaut d'unanimité, le cadre légal s'applique : le rapport est approuvé par délibération de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, sans qu'il soit possible de déroger au cadre légal (100% de la charge est retenu dans l'évaluation).

En conséquence Monsieur LACROIX demande aux membres du conseil communautaire de délibérer successivement sur chacun des trois points susvisés et d'approuver les attributions de compensation révisées 2010 et 2011, ainsi que les charges transférées correspondantes

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur chacun des trois points susvisés.

Le conseil communautaire ouï l'expose de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées tel que présenté ci-dessus et par voie de conséquence les 3 points suivants :

1. Evaluation définitive des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences CISPD et tourisme
2. Evaluation définitive des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence Crèche
3. Proposition d'attribution de compensation de la commune de Lacoste suite à son adhésion à la Communauté de Communes du Clermontais au 1^{er} janvier 2011

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.